

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 7 juillet 2021

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 7^e jour du mois de juillet 2021 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants:

Monsieur Michel Labbé	Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Stéphane Leblond
Madame Michèle Lemelin	Monsieur Sylvain Aubé

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2107-061

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption des procès-verbaux du 2 juin 2021;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.2 Congrès Fédération Québécoise des Municipalités 2021;
- 5.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 6.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
- 7.- Sécurité publique et protection incendie :
- 8.- Hygiène du milieu :
 - 8.1 Mandat à la firme d'ingénieur WSP;
- 9.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 9.1 Acquisition du lot # 3 588 453;
- 10.- Loisirs et culture :
- 11.- Varia a) Gaz naturel porté Bellechasse;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2107-062

PROCÈS-VERBAUX DU 2 JUIN 2021

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 2021 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2107-063

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le directeur général, en date du 7 juillet 2021 :

▪ Administration	18 063,81 \$
▪ Sécurité publique	60 298,66 \$
▪ Transports	73 567,55 \$
▪ Hygiène du milieu	9 576,54 \$
▪ Quote-part	92 187,00 \$
▪ Urbanisme	355,99 \$
▪ Loisirs et culture	3 620,09 \$
▪ Immobilisation	512,28 \$

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à participer au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021 au Centre des Congrès de Québec.

Que les frais d'inscription et de kilométrage soient assumés par la municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

CONSIDÉRANT QUE les Associations de lac, de concert avec les OBV, les MRC et les municipalités, ont déployé beaucoup d'effort pour améliorer la qualité des eaux et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) est provincial, mais applicable par les inspecteurs de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le 2e alinéa de l'article 2 du règlement est demeuré inchangé depuis l'adoption du règlement en 1981;

CONSIDÉRANT QUE le libellé du 2e alinéa de l'article 2 du règlement Q-2, r.22 n'oblige pas les propriétaires de résidence isolée à refaire leur système lorsque les installations sont en contact avec les eaux de la nappe phréatique ou trop près d'un lac ou d'un cours d'eau ou d'une source d'alimentation en eau publique;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition oblige les municipalités à faire la preuve que l'installation constitue une nuisance même lorsque le système est délabré et que son volume ne permet de toute évidence pas de recevoir et de traiter les eaux usées de la résidence qu'il dessert;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec par ses nouvelles politiques et réglementations souligne l'importance de la préservation de l'eau potable, dont notamment par la mise en place de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT la lenteur du processus de mise à jour des installations septiques;

CONSIDÉRANT que l'état de santé de nos lacs est préoccupant et requiert des actions rapides;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ont entrepris des travaux de refonte du règlement Q-2, r.22, et qu'il demande la collaboration des organismes municipaux afin de s'assurer notamment que les modifications apportées simplifient sa mise en œuvre et donnent davantage de latitudes aux municipalités,

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU,

Que soit demandé un amendement du règlement Q-2, r.22 afin de faciliter son application et obliger le remplacement des installations septiques non conformes en priorisant les secteurs en bordure des cours d'eau;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux MELCC, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la députée de Bellechasse, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepté l'offre P-21-EN_2160324 de la firme d'ingénieurs WSP pour la caractérisation biologique du terrain portant les numéros de lots 3 587 499 et 6 125 899, pour un montant total de 5 085,00\$ plus les taxes applicables.

ATTENDU QUE Monsieur Raynald Brochu est disposé à céder à la municipalité le lot 3 588 453 du cadastre du Québec, municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse selon l'entente signée en octobre 2002 pour la seule et unique considération aux fins d'intérêt public et d'utilité publique ;

En CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers ce qui suit :

1. QUE le Conseil municipal recommande l'acquisition du lot 3 588 453 par acte de cession par Monsieur Raynald Brochu pour nulle autre considération que celle du plongement de la rue du Plateau;
2. QUE Me Roch Godbout, notaire, soit mandaté à préparer l'acte de cession à intervenir.
3. QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer l'acte de cession à intervenir en faveur de la municipalité.

ATTENDU le projet élaboré par Développement Économique Bellechasse relativement à la construction d'une station de compression sur le territoire de Bellechasse pour la mise en place du gaz naturel porté auprès des entreprises industrielles, commerciales et agricoles;

ATTENDU QUE le gaz naturel porté constitue une alternative au prolongement des réseaux gaziers dans les régions;

ATTENDU l'importance de réduire la facture énergétique des entreprises du territoire de Bellechasse, dont celle de la municipalité;

ATTENDU QUE l'accès au gaz naturel doit être possible pour toute entreprise;

ATTENDU QUE le projet de gaz naturel porté Bellechasse a été retenu par le « Comité de priorisation de la région de la Chaudière-Appalaches » dans le cadre de la réflexion régionale de la relance économique de la région initiée, en juin 2020;

ATTENDU l'annonce du 5 novembre dernier faite par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonatan Julien, de la mise en place du « Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable, à son injection ou à sa connexion au réseau de distribution de gaz naturel (PSPGNR) » prévoyant une enveloppe de 25 M\$ en aide financière;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, dans le cadre de la mise à jour économique du 12 novembre dernier, une somme de 25 M\$ en 2020-2021 pour soutenir de nouveaux projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel ayant pour but de desservir les secteurs industriel et agricole en région;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

De demander à madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, d'obtenir les fonds nécessaires à la réalisation du projet de station de compression de Bellechasse dont l'aide financière demandée se chiffre à 8,370 M \$ et d'y ajouter la somme nécessaire à l'installation d'une station d'injection de gaz naturel renouvelable estimée à environ 3 M\$ sur le même site que la station de compression Bellechasse;

Que cette résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- M. Éric Girard, Ministre des Finances et Ministre de l'Économie et de l'Innovation
- M. Jonatan Julien, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
- Mme Lucie Lecours, Ministre déléguée à l'Économie
- M. Andrew Wilkins, VP Développement des affaires et marketing, DGSC
- M. Stéphane Boyer, Directeur général adjoint, Hydroméga Services inc.
- M. Claude Duplain, Affaires gouvernementales et relations municipales
- M. Clément Fillion, Préfet MRC de Bellechasse
- M. Jean-Marie Laliberté, Président Développement Économique Bellechasse

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 7 juillet 2021.

Patrick Côté
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉS. : 2107-069

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h53.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général